

Paris le 10 mai 2022

- Communiqué de presse -

L'Étiquette Bien-Être Animal répond à l'intégralité des attentes de l'Union européenne

L'Union européenne entend avancer sur le bien-être animal et son étiquetage

En matière de bien-être animal, « *il existe une demande claire des consommateurs qui n'est pas satisfaite, et un besoin évident de sensibilisation et de simplification de l'état actuel des systèmes d'étiquetage avec des allégations de bien-être animal dans l'UE* », a estimé la Commission européenne, courant avril. Cette préoccupation figure dans la stratégie "De la ferme à la table" adoptée par l'exécutif européen en novembre 2021.

La Commission européenne aspire à la création d'un label ou système d'étiquetage, en vue de renforcer la transparence sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Elle défend une clarification des règles existantes et la poursuite de l'harmonisation à l'échelle européenne. La voie législative est envisagée.

L'Étiquette Bien-Être Animal partage les aspirations de l'Union européenne

Les objectifs de l'étiquetage défendus par l'Union européenne recoupent les fondements-même de l'Étiquette Bien-Être Animal. Cette démarche, unique en France, vise en effet à informer le consommateur sur les conditions de vie de l'animal dont le produit qu'il s'apprête à acheter est issu. Il a ainsi la possibilité d'arbitrer ses choix en connaissance de cause.

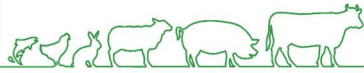
L'ambition est de garantir une plus grande transparence en l'appliquant à l'ensemble des produits d'un rayon, quels que soient leurs modes de production. Un moyen de sensibiliser à la problématique du bien-être animal. Par cette visibilité, et le cahier des charges associé, l'Étiquette Bien-Être Animal s'emploie à accompagner les filières vers des pratiques plus vertueuses. A la clef : une amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage.

L'Étiquette Bien-Être Animal, démarche lancée en 2017, rejoint aussi les attentes de l'Union européenne sur la portée et l'application pratique de l'affichage, avec :

- **Une échelle de notation**, du standard minimal (E) aux exigences supérieures de bien-être animal (A).



Cela confère davantage de choix aux consommateurs et à leurs divers profils. L'affichage est complété d'une information synthétique sur le mode d'élevage.



L'approche par niveau permet aussi de faire progresser l'ensemble des maillons de la filière. Le référentiel de l'Étiquette Bien-Être Animal combine obligations de moyens mais aussi de résultats, avec des observations directes sur l'animal. De plus, la méthode facilite la prise en compte des dispositifs et normes déjà en place dans les différents États membres.

- Un **système déclinable sur le plus d'animaux et filières possibles**, avec un référentiel technique propre à chaque espèce.
- Un champ d'observation portant sur l'ensemble de la vie de l'animal. Naissance, élevage, collecte mais aussi transport et abattage, **tous les stades sont observés. L'évaluation des parentaux**, souhaitée par l'Union européenne, constitue l'une des forces de l'Étiquette Bien-Être Animal.

Selon son référentiel, chaque structure est auditée au moins une fois par an par des organismes indépendants et des auditeurs formés individuellement.

- **La couverture de tous les produits, y compris transformés**, et la vocation à être utilisée par les acteurs de la restauration hors domicile.
- Une mise au point assurée par un groupe de **travail collégial**. Il associe des représentants de la filière, des producteurs jusqu'à la distribution, en passant par les ONG de protection animale.

Un point auquel l'Union européenne est attachée pour la définition d'un cadre réglementaire basé sur un juste équilibre entre ses différents objectifs.

Une démarche « Made In France » prête à être déclinée à l'échelle européenne

L'Étiquette Bien-Être Animal répond donc, en intégralité, aux recommandations de la Commission européenne. En juin 2021, 29 % des Français déclaraient déjà prendre en compte les spécifications de l'Étiquette lors de leurs achats (source : YouGov). Cela lui permet de se positionner légitimement comme **une solution aboutie de référentiel commun à l'échelle européenne**.

L'Association Étiquette Bien-Être Animal appelle à saisir l'opportunité de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pour faire avancer la cause du bien-être animal et démontrer que **l'initiative française répond à ses aspirations**.

A Propos de L'Étiquette Bien-Être Animal

L'étiquetage concernait, en 2021, 90 millions de poulets dont 60 millions de poulets plein air (Label Rouge ou bio) et près de 3 000 éleveurs. Il est en cours de déploiement sur la filière porcine. L'association rassemble : CIWF France, LFDA, OABA, WELFARM, Casino, dont Franprix, Monoprix,

Agromousquetaires, Carrefour, Lidl et Système U, Fermiers de Loué, Fermiers du Sud-Ouest, dont Fermiers Landais, Fermiers du Gers et Fermiers du Périgord, Arrivé, Groupe Michel, Galliance, Fleury-Michon, Herta, la Cooperl et plus récemment les volailles de Janzé et les volailles de l'Orléanais.

Plus d'informations sur : www.etiquettebienetreanimal.fr

Contact presse :

Lucile Legaignoux

Tél. : + 33 7 83 83 31 82- lucile@parlonsagro.fr

